

LA FEUILLE A L'ENVERS

Numéro 3
Juin 1991
15F

SEQUANA
Hotel de Ville
78400 CHATOU

LA FEUILLE A L'ENVERS
Bulletin de liaison de SEQUANA Association pour la sauvegarde de la rivière

Ont participé à ce numéro : Edmond Ballerin, François Casalis, Isabelle Outin, Martine Tchen

Editorial

Notre association SEQUANA, «La Vie de la Rivière en Ile-de-France», dont l'objet consiste à mettre en valeur le patrimoine que représente la Seine dans notre région, propose :

La reconstruction de la Galiote La PRUDENCE 1812. Toutes les communes riveraines de la Seine dans les Yvelines se mobilisent pour sauvegarder ce bien irremplaçable :

L'EAU.

La reconstruction de cette «voiture d'eau», bateau de notre département, remarquable par son architecture et son histoire, sera le résultat d'une mobilisation intercommunale.

A la disposition des collectivités locales, la Galiote La PRUDENCE sera l'ambassadeur et le symbole «vivant» du combat engagé pour sauver la Seine dans notre région.

Edition spéciale

GALIOTE



L'embarquement de la Galiote devant les moulins de Poissy par C. Mothe - Lithographie du XIX^{ème} siècle (Musée d'Histoire de Poissy).

La reconstruction d'un bateau traditionnel est le support d'une activité-association aux prolongements passionnants.

C'est une occasion extraordinaire de faire travailler ensemble des gens les plus différents, de rapprocher des sensibilités culturelles, associatives ou professionnelles, des enseignants, des artistes, des gestionnaires, des artisans, des commerçants etc...

C'est retrouver tout un pan de notre histoire, fouiller des archives, retrouver l'iconographie ancienne.

C'est retrouver, de l'intérieur des gestes et des techniques.

C'est bâtir une véritable démarche d'archéologie expérimentale.

C'est un support éducatif remarquable pour les enseignants de tous niveaux.

C'est un moyen original de fédérer les composantes économiques propres à la rivière.

C'est un moyen d'intégrer l'environnement dans la vie culturelle éducative et sociale de notre région (P.L.Tenaillon)

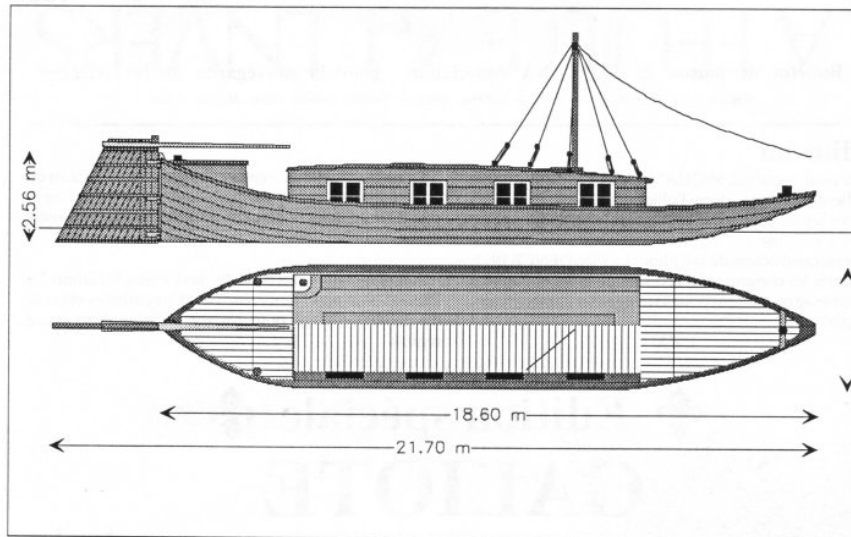
C'est un moyen pédagogique pour démontrer la nécessité absolue de respecter l'eau.



CONCOURS DES BATEAUX DES COTES DE FRANCE

Le projet de la reconstruction de la Galiote "LA PRUDENCE" a été présenté au Concours des bateaux des côtes de France organisé par la revue "Le Chasse-Marée" et les journaux "Ouest-France" et "Le Marin".

A ce jour une centaine de chantiers sont en cours principalement sur le littoral maritime. A la déclaration de son intention de participer avec la galiote "LA PRUDENCE", SEQUANA a reçu du jury les encouragements les plus vifs.



Qu'était donc la Galiote ? (*)

extrait du Lien de Rolleboise 1982 , R.D. de la Brionne

Provenant du vieux mot français Galee désignant une galère, notre galiote n'avait ni rames, ni voiles, mais n'était plus qu'un long bateau plat et couvert, tiré par quatre chevaux et destiné à transporter les voyageurs jusqu'à Poissy. La galiote qui desservait notre commune contenait 89 places; les meilleures étaient situées au salon (40), 15 se trouvaient sur l'impériale, et 17 dans chacun des cabinets.

Chaque soir à 8 heures, la galiote quittait Rolleboise, et remontant le courant, arrivait neuf heures plus tard à Poissy; pour le retour, on embarquait à midi pour retrouver Rolleboise vers dix-sept heures; le sens du courant permettait de gagner quatre heures sur l'aller.

Jusqu'à la Révolution, le port de Rolleboise était la propriété de la Duchesse d'Enville, veuve du Duc de La Roche Guyon, qui précise dans son aveu de 1771 posséder «de temps immémorial...deux galiotes...pour voiturier les personnes et marchandises qui se trouvent à mondit port de Rolleboise...». Outre le voyage quotidien, il était prévu chaque mercredi, veille du marché de Poissy, un service spécial pour transporter «audit marché les veaux et autres marchandises qu'on y peut conduire»

Le port de Rolleboise connaîtra son meilleur trafic pendant la Révolution; en effet, la nécessité d'approvisionner Paris obligera les galiotes au transport des grains et du bétail.

(*) : NDLR : on trouve indifféremment écrit : GAILLOTTE, GALIOTE ou GAYOTTE



La Galiote

extrait de «Poissy et son histoire» Narcisse Noël

Au cours des siècles, des services de transports ont toujours existé sur la Seine, avec le matériel et les moyens propres à chaque époque.

Au XIIIe siècle, il existait déjà des lignes régulières sur l'eau. Celles qui partaient du port de Poissy étaient exploitées par Béranger de Seine, privilège qu'il avait hérité de ses beaux-parents.

En 1310, d'accord avec sa femme, il en fait don aux religieuses de Poissy dont le prieuré en est à sa première décennie. La donation est confirmée par Philippe le Bel en 1311 et par le dauphin Charles, en août 1359.

Dès la donation, les religieuses, qui ne sont pas dames à négliger les revenus, offrent à bail, par voie d'adjudication, le droit d'exploiter ces services.

Plusieurs bails sont connus. Le plus ancien est consenti pour trois ans à Jean Brisset, plâtrier voiturier par eau. La redevance est de vingt écus pour trois ans et il devra rendre le matériel en bon état.

En 1693, le bail est accordé au syndic des bateliers, Louis Chasseran et François Le Commandeur, qui s'engagent à respecter les horaires et à ne pas mériter les reproches.

L'idée d'établir sur l'eau un système de coches comme il en existait sur route, date du règne de Charles IX.

Le langage n'inventera rien de nouveau pour spécialiser ce genre de transports par eau. On dira que untel est voiturier par eau ou fermier de la voiture fluviale.

Vers la fin du XVIe siècle il existait un coche d'eau appelé le Corbillat. Et voilà qu'en 1599 le dit Corbillat est l'objet d'une saisie. C'est que depuis 1594, Henri IV avait créé une administration des coches d'eau dont les règlements de police étaient rigoureusement appliqués et contrôlés, tels que l'horaire des départs, le prix des places, la comptabilité des recettes, la sécurité des voyageurs. C'est probablement pour une entorse grave aux règlements que disparaît le Corbillat, mais il est aussitôt remplacé par la Galiote.

Drôle de nom. On reconnaît sans peine l'air de famille du nouveau coche d'eau et que, s'il a pour cousins le galion et la galère, il est quelque peu dégénéré dans l'ordre de l'architecture navale.

La Galiote n'était pas pisciacaïse, elle avait son port d'attache à Rolleboise. Bien sûr, le coche d'eau tenait une place importante dans la cité du fait que Poissy était le terminus de son trafic montant et la tête de ligne du service avalant. Elle avait acquis bien vite une renom-

mée qui, sans être toujours flatteuse, la situait comme Vedette publique régionale.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les Noël, nos propres ancêtres, formaient à Rolleboise une importante famille dont les hommes, de père en fils, étaient compagnons de rivière. Pendant plus d'un siècle, la Galiote a été exploitée par ces parents lointains. Tantôt, un seul était fermier et maître de la Galiote, tantôt ils étaient plusieurs, fermiers en partie, c'est-à-dire associés. Une fois ce furent l'homme et la femme, que vint rejoindre le fils quand il eut l'âge. Il y eut même une veuve qui resta maîtresse de la Galiote.

D'autres membres de la famille étaient professionnellement rattachés à l'entreprise. Il y avait des compagnons et des charretiers de la Galiote. Ainsi jusqu'au début du XIXe siècle. La Galiote était une massive et solide embarcation pontée, avec un rouf vers l'arrière pour abriter par mauvais temps les personnes fragiles. Au centre, un mât robuste servait à amarrer la remorque pour le halage. L'attelage était composé d'au moins dix chevaux conduits un ou deux charretiers.

Le coche d'eau transportait de tout : des voyageurs, des marchandises et des animaux. Les jours d'affluence il montait de 100 à 150 personnes.

A Poissy, le port de la Galiote se trouvait sur la rive des Grésillons, à deux cents mètres du pont. De là, un chemin montait sur la chaussée du pont.

Le départ du coche était annoncé par le tambour de ville qui battait le rassemblement à tous les carrefours.



Batelets sur la Seine
Cercle d'études historiques et archéologiques de Poissy 1989



Le halage s'effectuait sur la rive droite d'un bout à l'autre du trajet, avec arrêt à Triel, Meulan et Mantes.

A Rolleboise le port était sur la rive gauche où passait le chemin de Rouen. La Galiote n'allait pas plus loin ; à cause du méandre les voyageurs prenaient la route pour Bonnières, qui n'était qu'à trois kilomètres, par eau il y en avait trente.

A Poissy, le port du coche d'eau était loin de la ville. On conçoit le charivari et le désordre qui régnaient en ce lieu à l'approche du départ : la foule des voyageurs au milieu des véhicules, des curieux, des chevaux, du bétail et des marchandises.

A la belle saison, l'encombrement et la pagaye étaient tels qu'un service d'ordre était nécessaire.

En avril 1802, un peloton de gendarmes surveillait les mouvements d'environ 400 voyageurs qui empruntaient la Galiote et les nombreux batelets, et cela de six heures du matin à minuit.

Les jours d'affluence une cinquantaine de voitures publiques allaient et venaient sur le chemin du port.

Plusieurs usagers des transports par eau se sont plu à rimer le récit de leur voyage sur la Galiote. Manière comme une autre d'agrémenter une promenade qui

GAILLOTTE DE ROLLEBOISE A POISSY

ET RETOUR, AVEC CORRESPONDANCE.

GRANDE BAISSÉ DU PRIX DES PLACES

à dater du 25 juin.

De Vernon à Rolleboise - fr. 75 c.	de Rolleboise à Poissy, galiote, 60 c.	de Poissy à Paris 1 ^{er} 10 c.	retour à Paris 2 ^e fr. 05 c.
D'Evreux à Rolleboise 2 15	id. id. id. 60	id. id. 1 0	id. id. 4 5
De Poisy à Rolleboise 1 10	id. id. id. 60	id. id. 1 0	id. id. 3

HEURES DES DÉPARTS.

<p>De Vernon à 7 h. du soir. D'Evreux à 8 id. De Poisy à 8 id.</p> <p>De Saint-Germain à Paris, 1 fr. 10 c. à 4 h. 1/2 du matin. De Paris à Saint-Germain, 1 10 à 9 h. du matin.</p>	<p style="text-align: center;"><small>REVENIR AUX MÊMES PRIX.</small></p> <p>De Paris à 9 h. précises du matin, rue St-Thomas du Louvre, n. 36, anclon bureau du sieur Bouloier. La galiote partant de Poissy (midi précis, les voyageurs seront rendus à Vernon à 6 h. du soir. Poisy, à 6 h. 1/2 id. Evreux, à 8 h. 1/2 id.</p>
---	--

BUREAUX.

À Paris, rue Saint-Thomas du Louvre, n. 36. À Saint-Germain, chez M. LESAGE, marchand de vins, place du Marché.	À Poissy, chez le sieur CATEOUP, Grande-Rue, de Saint-Germain. Et l'on trouve chez lui voitures et cabriolets à volonté pour tous pays.
--	--

n'avait de poétique que la contemplation du paysage.

Car, paraît-il, le séjour sur le coche n'était pas enchanteur, si l'on en croit quelques rimeurs, leurs poèmes peu flatteurs n'épargnaient guère les patrons de l'embarcation.

À l'époque de la Révolution, les affaires n'allaient pas très bien sur la Seine. En 1791, la Galiote de Poissy, qui travaillait pour le compte de la Nation, éprouva des entraves de la part des bateliers qui fréquentaient la rivière de Poissy à Rolleboise.

La municipalité ayant reçu des réclamations, demanda à Noël d'organiser un service de Galiote en concurrence avec le service officiel.

Mais les bateliers, mécontents, malmènent gailloteux et matériel sans que la municipalité intervienne en faveur de son personnel.

Pour maintenir l'ordre, les administrateurs appellent la gendarmerie de Saint-Germain et de Triel avec un détachement de chasseurs de la Garde nationale.



En l'an IV (1795-1796) la municipalité de Poissy, qui cherche à amener les bateliers au respect des convenances, fait placarder l'affiche suivante dans tous les bateaux.

1° Il est expressément ordonné aux entrepreneurs de la Galiote de Poissy à Rolleboise d'y faire sur le champ pratiquer des latrines pour la propreté et la commodité publiques.

2° Il est expressément défendu de laisser au fond aucune eau croupissante et enjoint de nettoyer très fréquemment toutes les parties de la Galiote.

3° Il est défendu aux voyageurs de tenir aucuns propos qui puissent blesser la décence, les bonnes moeurs ou le gouvernement républicain.

Tous ces bateaux halés cessèrent de trafiquer vers 1830, supplantés avantageusement par la navigation à vapeur.

L'industrie des nourrices

Extrait du Lien de Rolleboise de 1984

par R.D. de La Brionne

Une des composantes du trafic voyageurs, à l'ère de la Galiote de Rolleboise, était la gent des nourrices : aller chercher les nouveaux-nés, les ramener, se faire accompagner du mari, faire appel à un meneur ou à une meneuse, tout cela constituait un beau remue-ménage, amplifié par les pleurs des tout jeunes bébés.

Il est amusant, quoique anecdotique, de rappeler ce qu'écrivait au XVIII^e siècle Ménard dans son « Voyage de Paris à La Roche-Guyon » :

«La galiote nous reçut
Dans laquelle bien fort il pue,
A cause de mainte nourrice
Qui dessous son cotillon pisse
Et dont l'enfant disant papa
Dedans sa couche fait caca.»

Extrait de «Le voyage en Normandie» sans nom d'auteur
1769 dans «Histoire de la ville de Poissy» Octave Noël - médiathèque des Mureaux.

C'est aussi là, par les flots tumultueux
D'une insolente populace.
Que dans la Galiote il fallut prendre place
Avant d'aller plus loin il faut que je te fasse,
Cher lecteur, la description
Du bateau qui porte ce nom.
Sans te parler de sa figure
Oblongue et de lourde façon,
On lit, dans la sainte écriture,
Que Noé, dans l'arche, serra
Des animaux d'espèce impure,
Et bêtes de toutes natures.
Mais à Poissy, je crois, qu'elle amara,

[...]
Car d'animaux elle est toujours remplie.
Peins-toi d'abord un amas d'ouvriers
De la ville et des champs, le rebut et la lie.
Maçons, tailleurs et charpentiers,
Gens brutaux, rustres et grossiers.
De ce côté des nourrices en groupe,
Au nez des spectateurs, torchant leur m...armaillons.
Ici, des mendiants tout couverts de haillons,
Plus loin, des soldats, une troupe
Blasphémant Dieu, Notre-Dame et les Saints,
Mais surtout offensant les pudiques oreilles
Par leurs propos grivois et libertins.
Plus haut, les bateliers répondent à merveille,
Et leur faisant chorus en honnêtes marins.
[...]



ARRÊTÉ

DU DÉPARTEMENT

DE SEINE ET D'OISE,

CONCERNANT LES GALIOTES

ET LES BATELETS DE POISSY.

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Directoire du Département de Seine & d'Oise,

Du 7 Septembre 1791.

Vu le Mémoire des Srs. NOEL, ci-devant Fermiers de la Galiotte de Poissy à Rolleboise, par lequel ils exposent que les Fermiers des messageries ayant porté la Ferme de laditte Galiotte à un trop haut prix, eu égard à la concurrence actuelle : les exposants se sont bornés à continuer ce service, conformément à la liberté accordée par les Décrets de l'Assemblée Nationale: qu'en conséquence, ils se sont fait inscrire à la Municipalité dudit Poissy, pour payer le droit de Patentes, que cependant le Sr. Gautier, Fermier actuel leur suscite à chaque instant des difficultés, qu'il embarrasse le passage & expose le public à des dangers qui provoquent les équipages à des rixes continuelles, que c'est pour cette raison que la Municipalité de Poissy s'est écartée de l'esprit du Décret, en fixant l'heure des départs des deux Galiottes, en ajoutant que les Srs. Noël, s'éloigneraient à un demi quart de lieu du port où le public est dans l'usage de s'embarquer ; pourquoi ils supplient l'Administration d'éclairer la Municipalité sur ce qu'elle a à faire pour les uns comme pour les autres, conformément au Décret qui permet à tous particuliers de transporter librement les voyageurs, pourvu que ce ne soit point à heures fixes & qu'ils n'aient point de relais, que les Bateliers ont provoqué cette délibération de la Municipalité, parce que voyant avec peine que les Galiottes conduisent le public à un prix très médiocre, ils voudraient assujettir les Entrepreneurs à les fixer à un plus haut prix, pour en profiter eux-mêmes [...]



Le Directoire déclare, qu'aux Termes de la Loi, le Sieur Gautier, Fermier de la Galiotte Nationale a seul le droit de partir à heure fixe, d'annoncer l'heure du départ, & que lesdits sieur Noël & tous autres Entrepreneurs de voiture d'eau & Bateliers ne peuvent en indiquer ; en conséquence le Directoire fait provisoirement défenses auxdits sieurs Gautier & Noël de se troubler entr'eux dans l'exercice des droits qu'ils tiennent respectivement de la Loi ; fait pareillement défenses à tous Bateliers & particuliers d'y apporter aucun obstacle ; enjoint aux Municipalités de pourvoir à ce l'ordre & la tranquillité publique soient respectées tant sur le port que pendant la navigation, par les Conducteurs de voitures d'eau, par les voyageurs & par tous autres, même de requérir la force publique pour réprimer les perturbateurs, lesquels sur les procès-verbaux qui constateront leurs délits seront dénoncés aux Tribunaux [...].

ce 26 septembre 1791, GILLET, Procureur syndic.

A la lecture de l'arrêté ci-dessus on peut imaginer que les voyages en galiote n'étaient pas de tout repos. La concurrence entre voituriers d'eau donnait lieu à de nombreuses disputes entre bateliers

(Documents : Archives Municipales de Poissy)

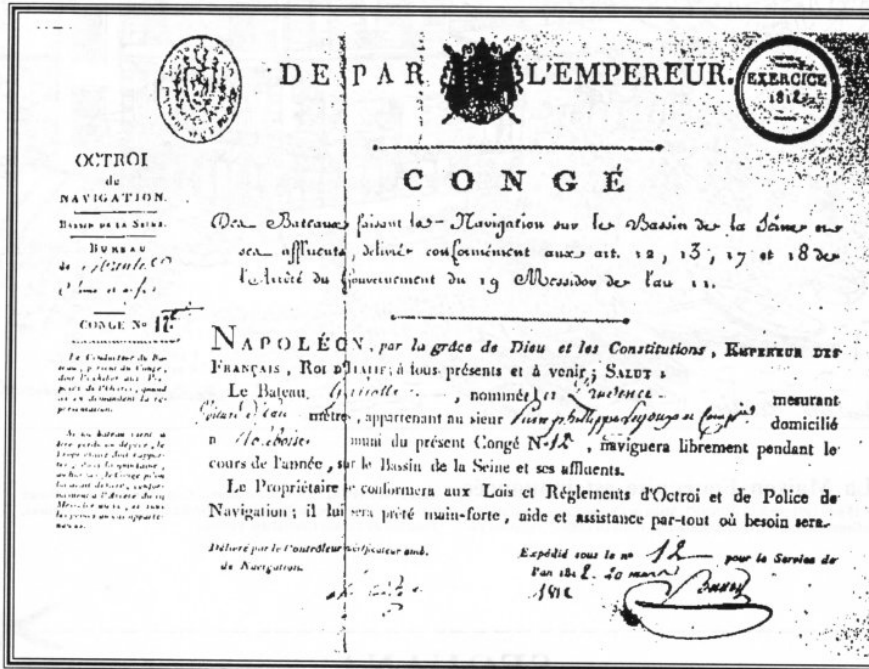
ERRATUM

Un adhérent de SEQUANA nous demande de faire une rectification dans la Feuille A l'Envers N° 2 page 3 : nous écrivions :
...que représente les projets de la Ville de Nanterre ...
alors que nous aurions dû écrire :
...que représente les projets de l'E.P.A.D.

Avec toutes nos excuses. La rédaction.



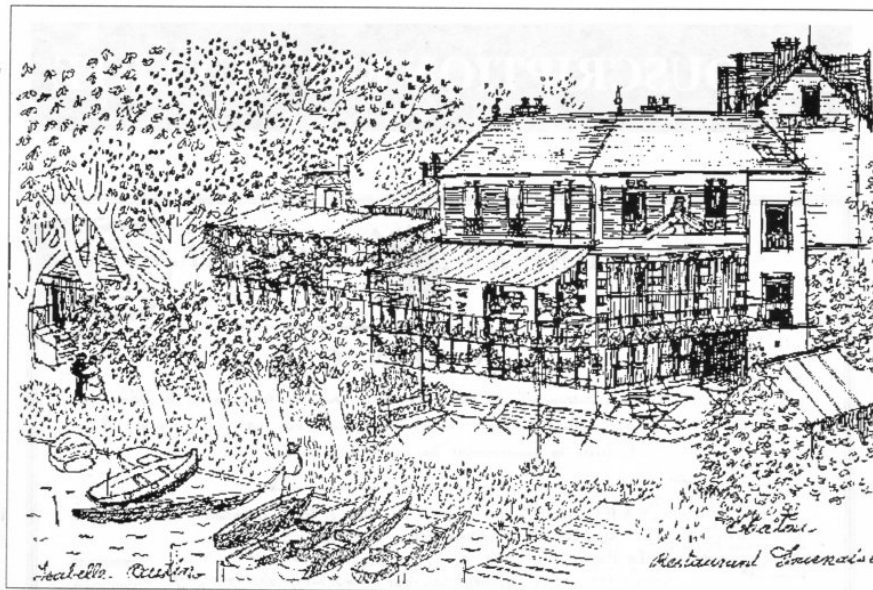
LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE



Reproduction du congé (certificat de bonne construction et autorisation à naviguer) de la galiote La Prudence de 1812.
Archives municipales de Mantes-la-Jolie.

La reproduction numérotée sur papier velin de ce document exceptionnel sera offerte à tous les souscripteurs participant à la reconstruction de la galiote LA PRUDENCE à partir du 15 juin 1991 auprès de l'Association SEQUANA.





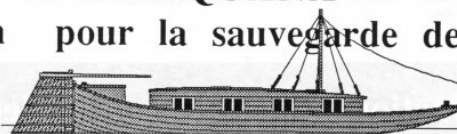
La Maison Fournaise est inaugurée

le 15 juin 1991 par Jean BONNET, Maire de Chatou, Conseiller Général, et le Conseil Municipal, en présence de Jean-Pierre DELPONT, Préfet des Yve-

lines, Jean-Jack SALLES, Vice-Président du Conseil Régional Ile-de-France Chargé de la Culture, de Paul-Louis TENAILLON, Député des Yvelines, Président du Conseil Général des Yvelines.

SEQUANA

Association pour la sauvegarde de la rivière



Bulletin d'adhésion à l'Association SEQUANA

Nom : _____ Prénom : _____
 N° : _____ Rue : _____ CP : _____ Ville : _____
 Tél. : _____

- adhère à l'Association SEQUANA
- renouvelle sa cotisation à l'Association SEQUANA

Ci-joint chèque de Frs :

(Membres actifs : 100 frs, Associations : 250 frs, Bienfaiteurs : 500 frs)

Bulletin d'adhésion à adresser à l'Association SEQUANA - Hôtel de Ville - 78400 CHATOU.

